

Le gouvernement va-t-il trop vite ?

FÉDÉRAL En précipitant des réformes majeures, l'exécutif prend des risques

- ▶ Une réforme des pensions probablement votée en trois semaines.
- ▶ Des délais très brefs laissés au Conseil d'Etat.
- ▶ Profiter de l'été pour voter des dossiers délicats, c'est courant.
- ▶ Mais le fédéral pousse cette pratique très loin.
- ▶ Trop ?

Déni de démocratie», «abus de pouvoir»: les mots de l'opposition sont rudes à l'endroit de la majorité fédérale. L'accusation: l'équipe du gouvernement Michel prendrait des réformes à la hussarde, exigeant des votes dans des délais très courts et avant le 21 juillet. Le gouvernement Michel prend-il des libertés avec la garde-fous démocratiques ?

1 Que reproche l'opposition au gouvernement ?

L'élément qui a mis le feu aux poudres est la convocation, vendredi dernier en fin d'après-midi, de l'opposition pour analyser, au finish, dès le lundi, le report de l'âge de la pension à 67 ans, l'une des plus importantes réformes socioéconomiques de ces dernières années. Le gouvernement souhaite d'autre part, avant le 21 juillet, prendre une décision



Le Premier ministre veut faire voter la réforme des pensions l'été. Attendre la rentrée, c'est risquer des mouvements sociaux. © BELGA.

sur le «tax shift», mettre au vote la résolution sur le génocide arménien, approuver le budget 2016 et prendre une série d'autres décisions (une dizaine en tout). L'opposition estime qu'un nombre aussi élevé de réformes de cette ampleur mérite un travail parlementaire de fond, rendu impossible par cet agenda. D'autre part, dans

l'opposition et ailleurs, des critiques s'élèvent sur la qualité du travail gouvernemental, qui laisse au Conseil d'Etat des délais très courts pour se prononcer.

2 Est-il habituel de voter des lois délicates en été ?

Les observateurs avertis estiment qu'en fait, en prenant un train

de réformes en été, le fédéral s'inscrit dans une tradition belge bien ancrée. «Il est vrai que le fédéral, mais aussi souvent les entités fédérées veulent en général faire aboutir les réformes délicates après le 25 juin et avant la rentrée. C'est un moment où les syndicats mobilisent moins facilement, et l'attention médiatique diminue fortement. Lois-programmes, ajustements budgétaires, la technique est classique, dit Pascal Delwit, professeur de sciences politiques à l'ULB. Ce sont des dossiers qui divisent la population, qui peuvent aussi diviser le gouvernement, qui préfère que ces divisions n'apparaissent pas en période pleine.» John Pitseys, chargé de recherches au Crisp, constate le même phénomène, mais estime qu'il est renforcé par certains éléments. Liés à l'agenda de la majorité, d'abord. «Cet agenda fait l'objet de compromis internes. Reporter un projet de loi, revient à modifier l'agenda et fragiliser ces équilibres internes.» Autre élément à l'œuvre ici: les tensions avec l'opposition. «Comparés à ce qu'ils furent ces 15 ou 20 dernières années, les rapports entre la majorité et l'opposition se sont durcis depuis la mise en place de ce gouvernement.» Pour John Pitseys, ce durcissement s'est traduit par un accroissement des manœuvres dilatoires (recours au Conseil d'Etat, deuxième lecture, allon-

gement des débats) de la part de l'opposition qui a, à son tour, comprimé l'agenda de la majorité. D'où l'urgence à avancer. De son côté, Dave Sinardet, professeur de sciences politiques à la VUB, a des doutes sérieux sur l'urgence invoquée en matière de pensions: «Je pense qu'il s'agit d'une urgence politique, pour éviter de doper les mouvements sociaux par un débat parlementaire à la rentrée. Car sur le fond, c'est une réforme qui ne portera ses effets qu'à long terme.»

3 Le gouvernement prend-il des libertés dangereuses avec le Conseil d'Etat ?

Reste que cette rapidité peut avoir des conséquences juridiques. Des lois prises aussi rapidement sont-elles bien ficelées juridiquement ? En principe, le gouvernement dispose d'un outil pour peaufiner ses textes: la section de législation du Conseil d'Etat. Le gouvernement doit lui soumettre ses projets de lois pour avis, notamment sur la conformité de ces législations au regard la Constitution. Mais par trois fois sur trois projets importants - la taxe bancaire, la taxe Carat et surtout la réforme de pensions -, le Conseil d'Etat n'a pas eu le temps d'analyser le projet en profondeur. Sur les pensions, il a disposé de cinq jours. «C'est un vrai problème, estime Pascal Delwit. Une réforme comme celle des pensions,

par son ampleur et son caractère technique, mérite une réflexion qui doit mûrir. Il en va également de la sécurité juridique des textes: en passant cette étape un peu trop rapidement, le gouvernement s'expose, en aval, à une annulation par la Cour constitutionnelle.» D'autres sont plus apaisants, estimant que, pour aller vite, le gouvernement doit demander et obtenir l'urgence. «Et le Conseil d'Etat peut la lui refuser. S'il l'accepte, c'est qu'il estime que l'urgence demandée par le gouvernement répond aux critères légaux.»

4 Le fédéral va-t-il trop loin ?

Sur la conclusion, les avis sont nuancés. Accélérer le rythme en été ne paraît anormal à aucun de nos interlocuteurs. Mais pour Pascal Delwit, la suédoise va loin: «C'est vrai que faire passer des lois impopulaires avant l'été est une coutume en Belgique. Mais vu l'importance et la technicité d'une réforme comme celle des pensions, je pense qu'on est au-delà.» Dave Sinardet est interpellé, lui aussi: «Ce n'est pas la première fois qu'on veut faire passer rapidement des réformes. Ni qu'on demande au Conseil d'Etat de donner un avis en cinq jours. Mais ce n'est pas si fréquent que cela. Ce n'est pas vraiment le déroulement normal.» ■